

Paris, le 26 octobre 2009

Communiqué

Par contrat en date du 25 octobre 2006 la société Crédit Agricole SA a confié à Crédit Agricole Cheuvreux la mise en œuvre d'un Contrat de Liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI (ex-AFEI).

Ce Contrat de Liquidité, doté d'un montant initial de 50 Millions d'euros, renouvelable annuellement par tacite reconduction, a pour objet l'animation des actions de la société Crédit Agricole SA (Code ISIN : FR0000045072) sur le marché réglementé Eurolist de NYSE Euronext Paris.

Afin de réajuster l'enveloppe initiale de ce contrat, il sera procédé, en date anniversaire, à un retrait de 11 893 716,19 € du compte de Liquidité.